

Le nifuroxazide classé liste I en France

Abderrahim DERRAJI - 2025-05-27 18:38:16 - Vu sur pharmacie.ma

Un arrêté publié au Journal officiel le 9 juillet 2019 a radié le nifuroxazide de la liste II des substances vénéneuses et l'a classé dans la liste I. Le nifuroxazide est le principe actif d'Ercéfuryl, anti-infectieux commercialisé en France par le laboratoire Sanofi-Aventis. D'autres génériques d'Ercéfuryl contiennent également cette molécule. Ces spécialités à base du nifuroxazide ne pourront être délivrées que sur ordonnance sans renouvellement possible à moins que le médecin le spécifie sur la prescription. Jusqu'à la publication de cet arrêté, le nifuroxazide jouissait également d'une dose d'exonération rendant sa dispensation sans ordonnance possible jusqu'à la dose de 200 mg sans dépasser 2,4 grammes par boîte. Devant cette nouvelle, « nous avons décidé d'arrêter la distribution de l'Ercéfuryl à partir de ce jour », a indiqué le Laboratoire Sanofi-Aventis au «Quotidien du Pharmacien».